



DÉPARTEMENT DE L'INDRE
VILLE
DE
CHÂTEAUXROUX

Délibération affichée et
exécutoire le : 20/12/2023

Délibération n°2023-365 du 18/12/23

Le lundi 18 décembre 2023, le Conseil municipal de la Ville de Châteauroux, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 8 décembre 2023 et sous la Présidence de M. Gil AVÉROUS, Maire, a délibéré.

Présents (35) : M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Roland VRILLON, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, M. Jean-François MEMIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Catherine DUPONT, Mme Sonia ROUX, Mme Brigitte DION, Mme Isabelle BOUGNOUX, M. Eric CHALMAIN, Mme Annick MABON, Mme Joëlle MAYAUD, M. Gilles ROUSSILLAT, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, M. Laurent BUTHON, M. Richard LINDE, Mme Vanessa JOLY, M. Stéphane ZECCHI, M. Michaël POINTIERE, Mme Nahima KHORCHID, M. Tony IMBERT, Mme Alix FRUCHON, M. Thibault ROY, M. Maxime GOURRU, Madame Muriel BEFFARA, Mme Delphine CHAMBONNEAU.

Excusé(s) (8) : Mme Mylène WUNSCH. Mme Florence PETIPEZ ayant donné procuration à Mme Catherine RUET, M. Dominique TOURRES ayant donné procuration à M. Denis MERIGOT, M. Jean-Paul BISIAUX ayant donné procuration à Mme Brigitte DION, M. Charles-Henri BALSAN ayant donné procuration à Mme Catherine DUPONT, Mme Frédérique GERBAUD ayant donné procuration à M. Philippe SIMONET, Mme Marina RENOUX ayant donné procuration à Mme Chantal MONJOINT, M. Damien NOEL ayant donné procuration à M. Jean-François MEMIN.

19 : Tarifs des prestations municipales 2024

De multiples prestations sont rendues au public par les services de la ville de Châteauroux moyennant une tarification que vous trouverez en annexe.

Afin de permettre à la ville de couvrir partiellement le renchérissement des charges entrant dans le prix de revient des services rendus à titre onéreux, les tarifs proposés intègrent une indexation sur l'inflation estimée à 4,8%

Il est précisé que certaines catégories de tarifs seront soumises à des revalorisations spécifiques.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la liste des tarifs 2024 figurant en annexe au présent rapport,
- d'autoriser leur mise en application à compter du 1^{er} janvier 2024.

Suite à une discussion, le Conseil municipal approuve le rapport à la majorité des votes exprimés. (3 contre)

Le Maire,

La Secrétaire de séance

M. Gil AVÉROUS

Mme Catherine RUET

Stationnement payant de surface

Zone Rapid

Payant de
9h-12h / 14h-18h30

Minutes

15
30
45
60
75
90
105
120

2023	
1/4 h	Cumul
0,60	0,60
0,40	1,00
0,40	1,40
0,40	1,80
0,40	2,20
0,40	2,60
0,40	3,00
0,40	3,40
FPS	25,00

2024	
1/4 h	Cumul
0,60	0,60
0,50	1,10
0,50	1,60
0,50	2,10
0,40	2,50
0,40	2,90
0,40	3,30
0,40	3,70
FPS	35,00

*FPS = forfait post stationnement

Zone Trankil

Payant de
9h-12h / 14h-18h30

Heures

1
2
3
4
5
6
7
7,5

2023	
h	Cumul
1,40	1,40
1,00	2,40
1,00	3,40
1,00	4,40
1,00	5,40
1,00	6,40
1,00	7,40
0,50	7,90
FPS	25,00

2024	
h	Cumul
1,50	1,50
1,10	2,60
1,10	3,70
1,10	4,80
1,10	5,90
1,10	7,00
1,10	8,10
0,60	8,70
FPS	35,00

*FPS = forfait post stationnement

Zone Unik

Min : 1jour
Max : 5 jours

2023	
	2,00
	10,00

2024	
	3,00
	15,00